
SECRETARIAT GENERAL

00000023

COMMUNIQUE N°2017_____MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

communiqué :

Le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire a mis à la disposition du gouvernement de la République du Mali des bourses d'études universitaires (LMD) pour les bacheliers, trois (03) bourses dans le domaine des transports (Ingénieur d'Etat des transports, option météorologie), une (01) bourse en poste et technologie de l'information et de la communication (ingénieur d'Etat en télécommunication), une (01) bourse pour le tourisme et l'artisanat (technicien supérieur hôtelière et touristique) et deux (02) autres bourses d'études dans le domaine de transmission (une bourse pour la formation d'Inspecteur Technique des transmissions et l'autre pour la formation de l'Assistant Technique des Transmissions), au titre de l'année 2017-2018.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2017, âgés de **vingt-trois (23)** ans au plus, et ayant au moins **la mention assez-bien**.

Les bourses se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE: 38 bourses;
- TSExp: 35 bourses;
- STI: 03 bourses
- TSEco-STG: 10 bourses
- TSS : 01 bourse
- TLL-TAL: 08 bourses

Pour les bacheliers, les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt à faire des études en Algérie.

Pour la formation d'Inspecteur Technique Spécialisé des Transmissions :

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires du diplôme d'ingénieur ou équivalent dans les filières suivantes : transmission, électronique, informatique, maintenance et sécurité informatique, système et technologie de l'information et de communication

Pour la formation d'Assistant Technique Spécialisé des Transmissions, peuvent faire acte de candidature, les titulaires du diplôme de baccalauréat plus deux (2) années d'étude dans les filières suivantes : technologie de transmission, électronique, électrotechnique informatique.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du diplôme ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes ;
- deux (02) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- deux (02) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- quatre (04) photos d'identité récentes ;
- un (01) formulaire de renseignement.

NB :

- les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique ;
- la durée des études pour la formation d'Inspecteur et d'Assistant Technique spécialisé des communications est d'une (1) année.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, au plus tard, le samedi, 5 août 2017 à 16 heures.

A diffuser en Français
trois (03) fois par jour
pendant quatre (04) jours.



Bamako, le 21 JUL 2017
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général P.i
Le Conseiller Technique


Dr DIARRA Haby SANOU